

Budget rectificatif 1/2020: assistance à la Grèce en réponse à la pression migratoire accrue; mesures immédiates dans le contexte de la flambée de COVID-19; soutien à la reconstruction après le séisme en Albanie; autres ajustements

2020/2052(BUD) - 21/04/2020 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 1/2020.

ACTE LÉGISLATIF : adoption définitive (UE, Euratom) 2020/536 du budget rectificatif no 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2020

CONTENU : le budget rectificatif n° 1/2020 prévoit, en crédits d'engagement, les éléments suivants :

Pression migratoire en Grèce (350 millions d'EUR)

Les 350 millions d'EUR de crédits d'engagement seront utilisés pour répondre aux besoins résultant de la pression migratoire accrue en Grèce, comme suit :

- 280 millions d'EUR sont mis à disposition au titre du Fonds d'asile, de migration et d'intégration (FAMI) pour couvrir diverses activités en Grèce ;
- 50 millions d'EUR au titre du Fonds de sécurité intérieure (FSI) « Frontières et visas » pour couvrir les coûts liés au déploiement et aux frais opérationnels des gardes-frontières et des policiers aux frontières extérieures de la Grèce et/ou de la Bulgarie et l'acquisition des équipements nécessaires ;
- une augmentation de 10 millions d'EUR pour l'Agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes (Frontex) ;
- une augmentation de 10 millions d'EUR des crédits d'engagement et de paiement pour la contribution de l'UE au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) pour le déploiement d'experts en Grèce.

Réponse urgente au COVID-19 (115 millions d'EUR)

L'épidémie de COVID-19 représente une grave urgence de santé publique pour les citoyens, les sociétés et les économies, l'infection se propageant très rapidement dans tous les États membres. Les États membres doivent rapatrier un grand nombre de ressortissants de l'UE bloqués dans des pays tiers et sont confrontés à une pénurie de contre-mesures médicales et d'équipements de protection individuelle essentiels pour lutter contre la maladie.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux interventions de protection civile dans les pays tiers dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), notamment pour i) mobiliser des experts pour évaluer les besoins d'assistance et faciliter l'aide européenne dans les pays tiers en cas de catastrophe ; ii) fournir une assistance de l'Union en matière de protection civile, y compris la fourniture

d'informations pertinentes sur les moyens de transport ainsi que la logistique associée, en cas de catastrophe ; iii) soutenir l'assistance consulaire aux citoyens de l'Union en cas d'urgence majeure dans les pays tiers.

Un montant supplémentaire de 115 millions d'EUR renforcera le MPCU.

Albanie (100 millions d'EUR)

Le tremblement de terre qui a frappé l'Albanie le 26 novembre 2019 a causé des dégâts et des pertes humaines considérables. Le présent budget rectificatif prévoit 100 d'EUR d'euros en crédits d'engagement pour soutenir les efforts de reconstruction.

D'autres ajustements mineurs ont également été apportés concernant le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, le ministère public européen, la Cour des comptes européenne et le médiateur.

Dans l'ensemble, les renforcements prévus dans le présent budget rectificatif s'élèvent à 567,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et 77,4 millions d'EUR en crédits de paiement.